

COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2022

PRÉSENTS : Messieurs Lavail, Fidanza, Duboscq, Woilrand, Dubois, Blakoe.

Mme Duboscq.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Ferrandi, Mme Fontebasso, M. Lacoste.

SECRETAIRE DE SÉANCE : André Fidanza

Début Conseil 20H05

1) Validation du compte rendu du Conseil Municipal du 21 Janvier 2022.

Compte rendu validé à l'unanimité.

2) Travaux peinture Campanère et rénovation cuisine

Les travaux de peinture de l'espace campanère ont été réalisés du 17 janvier au 7 février. Ils ont été payés pour une somme de 7330 € HT, soit 170 HT € de moins que prévu.

Lors du nettoyage d'avant travaux de peinture, l'idée de refaire entièrement la cuisine avait été évoquée. M. Le Maire a effectué une étude avec des équipements proposés par l'enseigne BRICOMAN à Toulouse.

Meubles bas	Prix U / TTC	Total TTC
5 X 900	5 X 116 €	580,00 €
2 X 600	2 X 78 €	156,00 €
1 X 600 Tiroir	1 X 124 €	124,00 €
1 x 300	61 €	61,00 €
Meubles hauts		
4 X 900	4 X 89 €	356,00 €
	TOTAL	1277,00 €

3 plans de travail

139,00 €/u

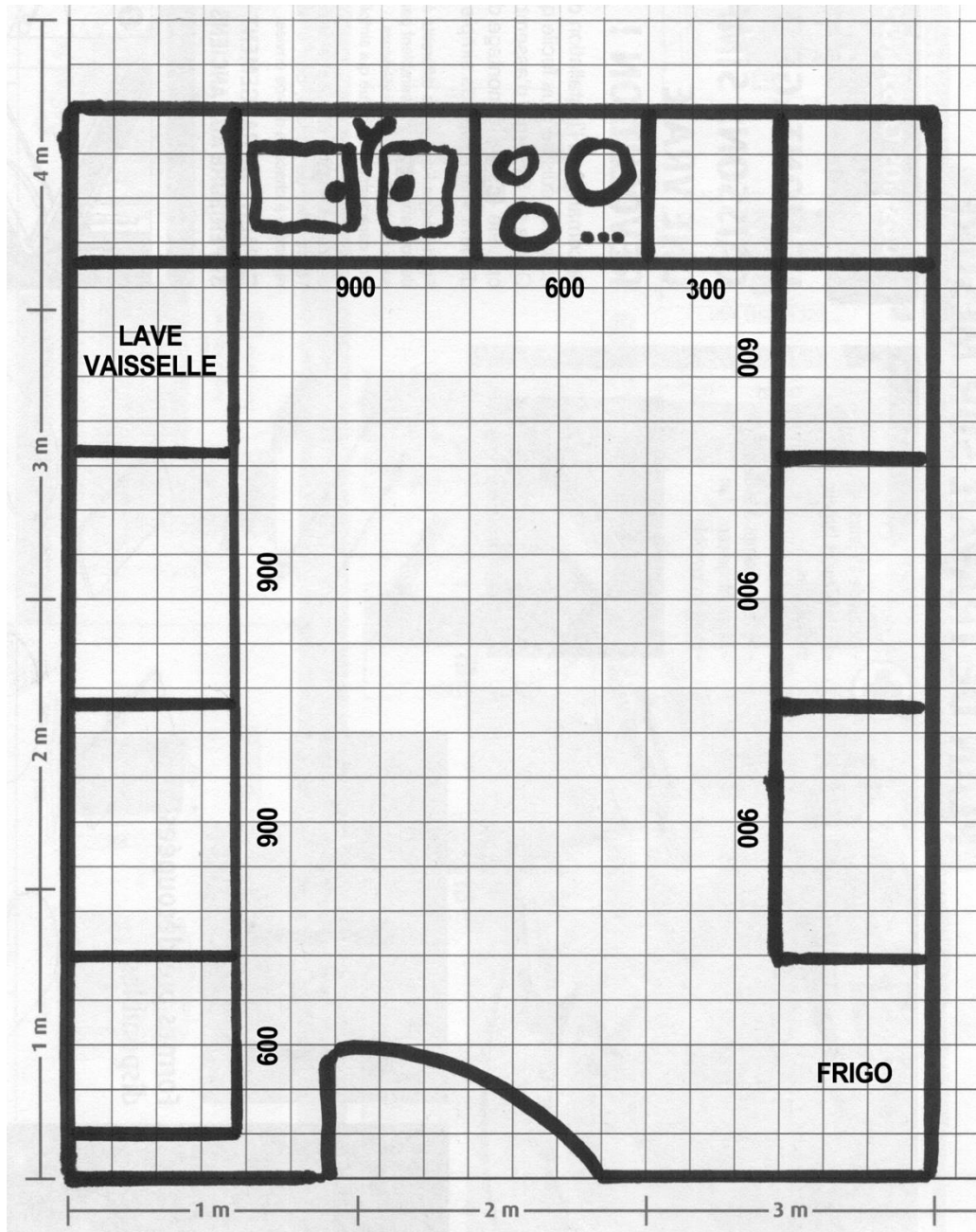
417,00 € TTC

Electroménager (estimation haute) :

1 Plaque vitro	200,00 €
1 Lave vaiselle	400,00 €
1 Réfrigérateur	500,00 €
1 Micro-onde	<u>100,00 €</u>
Total :	1 200,00 €

ESTIMATION TOTALE : 2 894,00 € TTC (2 411,00 € HT)

+ Carrelage (crédence) et petit matériel...



M. Le Maire estime à un maximum de 3 500 € TTC, la rénovation de la cuisine de l'espace Campanère. Rénovation réalisée par les forces vives du Conseil Municipal. M. Le Maire, avec également des meubles hauts des deux côtés de la salle et d'une étagère pour stocker des plats et assiettes avant leur service.

Mme Duboscq pense que dans un premier temps nous devrions poser des meubles hauts que sur un seul côté de la salle, elle souligne également qu'un four est parfois nécessaire pour réchauffer des entrées ou d'autres plats.

Compte tenu des modifications électriques nécessaires pour l'installation de la vitrocéramique et du four, et de l'achat d'un four, M. Le Maire propose d'inscrire 4 500 € TTC pour la rénovation de la cuisine dans le budget 2022 à la section 'investissements'.

Pour la fin de la rénovation prévue de l'espace Campanère. Il était prévu de rénover le sol de la salle des fêtes en réalisant une peinture résine. Une somme de 1678,07 € TTC était prévue à cet effet. Monsieur le Maire propose plutôt de convertir cette somme à la pose d'un carrelage sur le sol de la cuisine avant sa rénovation. Et de réfléchir à l'avenir sur la pose d'un carrelage sur la totalité de l'espace Campanère. La réalisation d'une peinture au sol n'étant pas une solution pérenne et optimale pour le nettoyage.

3) Point finances exercice 2021 :

Pour rappel du précédent Conseil Municipal :

Le 05 janvier 2022 le **budget de fonctionnement** réalisé de l'exercice 2021 faisait apparaître :

	BUDGÉTISÉ	RÉALISÉ	DISPONIBLE
DÉPENSES	100 389,16	63 594,45	36 794,71
RECETTES	100 389,16	60 589,75	39 799,41

Soit un **résultat négatif de 3004,70 €**, et une clôture en fin d'exercice 2021 de 43 307,46 €.

À la même date le **budget d'investissement** affichait :

	BUDGÉTISÉ	RÉALISÉ	DISPONIBLE
DÉPENSES	51 200,00	32 163,47	19 036,53
RECETTES	51 200,00	17 926,56	33 273,44

Soit un **résultat négatif de 14 236,91 €**, et une clôture en fin d'exercice 2021 de 13 624,98 €

Reste à percevoir diverses subventions relatives aux travaux de l'exercice 2021, à savoir :

Rénovation espace Campanère : environ 13 745,00 €

Rénovation logement Communal : 3 686,00 €

M. Le Maire détaille les différentes lignes du budget réalisé de 2021 et apporte des précisions en répondant aux questions des conseillers.

Mme Duboscq demande pourquoi la ligne **6232 'fêtes et cérémonies'** avait été sous budgétisée. M. Le Maire précise que la facture des paniers de Noël 2020 est arrivée en janvier 2021, la Commune a donc réglé deux fois cette dépense sur un même exercice.

M. Duboscq demande pourquoi la ligne **61521 'entretien des terrains'** avait été tant budgétisée au regard des dépenses réellement réalisées et de notre non satisfaction de l'aspect du village. M. Le Maire précise que les 5 400 € prévues, l'étaient pour répondre au devis d'entretien du village (3 237,96 €) et le conseil municipal avait budgétisé 1 200 € supplémentaires dans l'éventualité de réaliser des panneaux didactiques sur le chemin de randonnée du village. Panneaux non réalisés.

M. Duboscq demande des précisions sur la ligne **61524 'entretien des bois et forêt'**. M. Le Maire précise que les 90,28 € dépensés correspondent au coût annuel dû à l'ONF pour la gestion des forêts communales. Dépenses découlant du plan de gestion d'une durée de 20 ans signé il y a quelques années. Les 500 € budgétés l'étaient en prévision d'interventions supplémentaires de la part des techniciens de l'ONF (martelage, marquage, entretien des parcelles, etc...). Interventions qui n'ont pas eu lieu et ne devraient pas avoir lieu non plus en 2022.

M. le Maire précise que la **ligne 655407 'SDEHG'**, budgétisé à 12 500 € et réalisé à seulement 2 244,12 € correspond aux investissements prévus pour l'arrêt de l'éclairage public la nuit de 23H à 6H (pose horloges astronomiques 1 576 €), au remboursement des prêts contractés auprès du SDEHG (668,12 €/annuel) et à la rénovation de l'éclairage public sur les RD 635 et 13 (10 000 € pose éclairages leds). Cette dernière opération devrait avoir lieu courant 2022. Une somme de 11 000 € devra donc être reportée sur l'exercice 2022

4) Budget primitif 2022

Le deuxième versement de la police d'assurance suite aux dégâts d'orage survenus au niveau du plafond de l'espace Campanère a bien été effectué en début de mois. Soit 3673,76 € qui seront inscrit aux recettes du budget fonctionnement 2022.

M. Florian Saves, a transmis le nouveau contrat pour l'entretien des espaces verts de la Commune pour 2022. Il signale que les prix restent les mêmes que pour 2021, mais qu'il a rajouté le débroussaillage du talus du boulo-drome, le reste étant la TVA, en effet cette année il est passé au régime réel simplifié contrairement au forfait, l'année dernière. L'entretien du village pour 2022 s'élèvera à : 3 758,16 € TTC (3131,80 HT), M. Le Maire et M. Duboscq précisent que cela ne change pas grand-chose par rapport à l'année 2021, vu que la Commune récupère la quasi-totalité de la TVA payée.

M. Le Maire a également demandé à M. Saves de faire des propositions de plantations dans divers massifs, afin d'embellir le village. Ce dernier propose deux devis l'un pour

'l'embellissement de la Commune' avec diverses plantations pour un montant de 1 963,32 € TTC et un second pour 'l'entretien des créations' pour un montant de 1 450,80 TTC.

Le conseil municipal décide de renouveler le contrat d'entretien avec M. Saves pour un montant de 3 758,16 € TTC et d'investir 1 450 euros supplémentaires pour l'embellissement du village. M. Le Maire demandera à M. Saves de revoir son devis d'embellissement en priorisant certains massifs. Le conseil municipal compte sur les chantiers participatifs pour effectuer une partie de l'entretien des espaces verts du village.

M. Le Maire présente le Budget primitif provisoire 2022.

M. Blakoe s'étonne de la somme de 5 000 € de dépense prévue pour la ligne **60612 'Energie - Electricité'**. M. le Maire précise qu'en 2020 la Commune dépensait 5 514 € d'électricité. Les six mois d'extinction de l'éclairage public la nuit, ont permis de contenir la hausse du prix de l'électricité et de payer en 2021, 4 913€ d'électricité soit 600 € de moins par rapport à l'année 2020. 2022 sera une année pleine d'extinction de l'éclairage public la nuit, et nous l'espérons d'une baisse supplémentaire de la consommation grâce au remplacement des éclairages publics par des leds sur les RD 635 et 13, et les bornes du chemin campanère. La somme budgétisée de 5 000 € n'est qu'à titre indicatif, et M. Le Maire espère bien sûr que la facture énergétique sera plus basse en 2022 que les 4 913 € de 2021.

Mme Duboscq demande des précisions de la ligne **615221 'entretien de bâtiments'**. M. le Maire rappelle que budget doit évidemment être équilibré. Cette ligne permet d'inscrire l'excédent des recettes avant de le répartir dans d'éventuelles dépenses décidées en Conseil Municipal lors de l'élaboration du budget primitif. M. Le Maire précise que cette somme de plus de 30 000 € devrait se voir deviser par deux à cause des frais induits par la révision du PLU. D'autant qu'à ce jour, mis à part le coût estimatif de 20 000 € à 30 000 €, nous ne savons pas encore à quel type et volume de subventions nous pouvons prétendre pour cette révision.

Le Conseil Municipal décide également d'augmenter le ligne **6232 'fêtes et cérémonies'** dans le but d'investir dans des décorations de Noël pour illuminer la place de l'église durant les fêtes de fin d'année.

M. Le Maire propose également de régler 4 années d'avance d'hébergement du site internet (Ligne 6238).

La Commune continuera à soutenir le comité des fêtes du village, l'école de Mancieux. Comme l'an passé la Commune attribuera une subvention de 100 € à l'Association 'Femmes de papier' association commingeoise venant en aide aux femmes victimes de violences conjugales. De même que la Commune adhèrera à la SPA St Gaudens, comme la loi lui impose d'adhérer à une fourrière pour l'accueil des éventuels chiens errants du village.

M. Duboscq demande des précisions sur la ligne **023 'virement à la section d'investissement'**,

M. le Maire explique que certains investissements ajoutant de la valeur aux biens immobiliers de la Commune sont inscrits au budget à la section 'investissement'. Ils sont financés par des subventions et des fonds propres. Ces fonds propres proviennent des recettes de la Commune à la section 'fonctionnement'. Aussi lorsque des investissements sont prévues, il est parfois

nécessaire de virer de l'argent de la section dépense de fonctionnement vers la section recette d'investissement pour les autofinancer. D'où la **ligne 023**.

La ligne **022 'dépenses imprévues'** permet quant à elle, d'avoir une somme d'argent budgétisée pour régler, comme son nom l'indique, des dépenses non prévues au moment de l'élaboration du budget et de son vote.

Ce budget est une ébauche, proche du budget final. Il devrait encore évoluer d'ici son vote début avril. Il sera rediscuté et affiné au conseil municipal de Mars.

5) Adressage des rues du village :

Suite à la réalisation d'une carte faisant apparaître la numérotation des habitations de la Commune, et sa soumission aux habitants, M. Le Maire a reçu le 25 janvier un commercial de la Poste, pour une proposition d'adressage de la Commune. Le but étant de référencer au niveau national les rues et habitations de la Commune, afin qu'elles soient connues de navigateurs GPS, des services incendies, d'urgences, de livraison, etc... Le travail déjà réalisé par M. Le Maire lors de l'élaboration de la carte avec numérotation des habitations a permis de minorer le devis initial (- 1035 € HT), néanmoins le devis restant est de 1845 € HT.

M. Le Maire a pris contact avec un de ses collègues Maire, qui se propose de l'aider dans cette démarche qu'il connaît bien. Un long travail qui débutera lundi 21 février. Une fois ce travail informatique réalisé, il sera proposé aux administrés d'apposer des plaques de numéro sur le portail de leur habitation. Plaques fournies par la Mairie. Un courrier les informant de cette procédure leur sera adressé dans les prochains jours...

Afin de réaliser ce travail d'adressage sur le site de géolocalisation de l'état, une délibération validant les noms des voies est nécessaire. Les 14 noms des voies et lieux du village de Le Fréchet sont :

route de bousens

route d'aurignac

route d'alan

rue des taillades

rue de la faïencerie

rue de la bernèze

rue du payraou

impasse des acacias

impasse des chênes

impasse de la bourdette

chemin du sarraut

chemin du riouet

chemin de la barre

le château

M. Le Maire propose de prendre une délibération dans ce sens. **Délibération votée à l'unanimité des membres présents.**

6) Révision PLU

M. le Maire a récupéré les coordonnées des agents de la DDT afin de les impliquer dès le début à la révision du PLU du village.

M. le Maire propose de fixer une date afin de réaliser une première réunion pour travailler sur la révision du PLU. La date du **vendredi 4 mars 18h30** est arrêtée.

7) Questions diverses :

- M. Blakoe a interpellé M. le Maire début janvier sur une action en justice de riverains de l'usine de cellulose de St Gaudens afin de dénoncer les nuisances olfactives de cette dernière. M. Blakoe s'interrogeait sur l'intérêt pour la Commune de s'associer à cette action.

M. le Maire avoue ne pas avoir eu le temps de se pencher sur cette affaire, il souligne également qu'il s'interroge sur la pertinence de s'associer à cette action vu l'éloignement géographique de notre Commune (25 Km). M. Duboscq, comme M. le Maire, souligne avoir déjà senti cette odeur particulière de 'chou fermenté', certains matins, mais pour une durée assez limitée.

M. Woilrand signale que des progrès significatifs ont été fait ces vingt dernières années et que l'odeur est moins présente qu'avant.

En conséquence, la Commune ne devrait pas donner suite à cet affaire...

Prochain Conseil municipal : **vendredi 25 Mars 2022**

Fin conseil : 22h08